

Documents à Fournir ?

- 1) Locataire : Un chèque de caution de 1800 € et un chèque de location correspondant à la valeur définie en début d'année par le Comité des fêtes lors de l'assemblée générale.
- 2) Assurance : Une attestation d'assurance obligatoire précisant la protection du matériel emprunté lors du contrat.
- 3) Véhicule : Une copie de la Carte Grise du véhicule tracteur ??
- 4) Permis : Une copie du titulaire du permis tracteur ??

Conditions de location:

- 1) Le contrat de location est personnel et vous ne pouvez confier la remorque frigo à une autre personne ou association.
- 2) Tout défaut et/ou dégradation constaté sur la remorque frigo avant ou pendant le montage devra être communiqué immédiatement au Comité des Fêtes afin de prendre en compte toute constatation.
- 3) Vous vous engagez à maintenir la remorque frigo dans son état initial, vous êtes responsable en cas de vol ou de dégradation pendant l'utilisation.
- 4) L'installation de la remorque frigo est sous la responsabilité du souscripteur. La remorque frigo devra être correctement posé au sol sur **ses béquilles et de niveau** pour un bon fonctionnement.
- 5) La remorque frigo doit être branché à un réseau électrique conforme pour un bon fonctionnement.
- 6) Interdit sur un Groupe Electrogène, Sauf si celui-ci est équipé de système AVR (**Automatic Voltage Regulator**).
- 7) L'usage de rallonge est interdit autre que celle qui l'accompagne (25ml)
- 8) La prise en charge et le retour de la remorque frigo se fait au local de stockage et aux horaires prévus.
- 9) Le transport de l'ensemble doit être prévu par un véhicule tractant adapté.
- 10) Le souscripteur doit retourner l'ensemble à l'emplacement et horaire prévus.
- 11) Tout ou partie de la caution sera restituée à l'issue du contrôle de l'état de la remorque et du Groupe Froid.
- 12) La Remorque frigo doit circuler à vide. Le Comité se dégage de toutes responsabilités.

Assurance:

- 1) En cas d'incident ou d'accident dû à un défaut de montage et non-respect des conditions de location, le Comité des Fêtes ne pourra être tenu responsable.
- 2) Le souscripteur est responsable du dommage et de ce fait sera tenu comme responsable de toute dégradation qui serait due à une mauvaise mise en œuvre ainsi que du transport.
- 3) Le souscripteur est responsable de l'utilisation de celle-ci et sera tenu comme responsable de toute dégradation qui pourra être constatée lors du retour du matériel.
- 4) On définit par : Vol, Tentative de vol ou de vandalisme.

Que Faire:

- 1) En cas de Vol, vous vous engagez à déclarer le vol dans les 24h aux autorités ainsi qu'auprès du Comité des Fêtes (pour vous dégager d'une partie des responsabilités).
- 2) En cas de détérioration constatée avant l'utilisation, informez le Comité des Fêtes de toute anomalie que vous constateriez à l'occasion du montage. En cas d'absence d'information, vous seriez redevable du dédommagement de toute dégradation constatée ultérieurement.
- 3) En cas de dégradation due à votre utilisation, informez le Comité des Fêtes ou, au plus vite, la personne chargée de la réception, de tout endommagement subi sur la remorque ainsi que le descriptif des actions que vous avez entrepris pour la remise en état du matériel.

Contrôle :

Lieu d'utilisation : Le Comité des Fêtes se réserve le droit de vérifier que la remorque est bien montée à l'adresse précisée dans le contrat.

En cas de non-respect des règles de ce contrat : l'utilisateur se verra refuser toute demande ultérieure d'utilisation

Que dois-je payer?

- 1) Pour un locataire : Le montant de la location
- 2) La Franchise d'assurance telle qu'elle est prévue dans lesdites conditions, en cas de sinistre ou de dommages non couverts par le contrat d'assurance individuel ou associatif.
- 3) Le montant des réparations vous incombant en cas de dommage.
- 4) Les frais de constat d'un expert indépendant qui restent à votre charge, si vous contestez l'état descriptif du matériel à son retour, ou pour toute autre raison de votre fait.
- 5) Une Pénalité de location journalière en cas de retard lors du retour du matériel.

Comité des Fêtes de VIEILLEVIGNE

Date de réservation : ____/____/____

Contrat de location pour Remorque Frigo est conclu entre :

L'association <<Comité des Fêtes>> dont le siège est situé 23 Rue Des Champs à Vieillevigne 44116 et

Le Particulier (*)

Ou L'association :

Résident :

Siège Social

.....

Représentée par (*)

Tél :

Tél :

@mail :

@mail :

Documents à Fournir :

Assurance : Une attestation d'assurance obligatoire précisant la protection du matériel emprunté lors du contrat.

Véhicule : Une copie de la carte grise du véhicule tracteur.

Permis : B, Obligatoire

Date de Location : Jour(s) consécutifs maximum.

Du :/...../..... À ... h

Au :/...../.....

À : ... h **A Préciser**

Adresse précise d'utilisation de cette Remorque Frigo :

Avant signature, veuillez prendre connaissance des conditions de location au verso

Signature du souscripteur précédé de la mention

Le représentant du Comité des Fêtes

Lu Et Approuvé (*) :

Hubert POGU

☐ Caution versée 1800,00 € Reçue le ____/____/____

☐ 100€ Le Week-end (Samedi et Dimanche et autre jour férié)

☐ 50€/j En semaine

☐ Frais de location : _____, __ € Reçue le ____/____/____ + Frais Divers et Zone : _____, __ €

☐ Attestation assurance Reçue le ____/____/____

Prise en charge : Le représentant du souscripteur

Nom _____ Prénom _____

Date : ____/____/____

Signature :

Commentaires :

Retour : Le représentant du Comité des Fêtes

Nom _____ Prénom _____

Date : ____/____/____ à ____ h _____

Signature:

Commentaires: